028-200040277-20221212-2022-282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022



Agglo du Pays de Dreux 4 rue de Châteaudun – BP 20159 28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00 www.dreux-agglomeration.fr

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

RESSOURCES RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE

N°2022-282

| Nombre de membres en exercice           | 123 |
|---|-----|
| Nombre de présents                      | 69  |
| Nombre de pouvoirs                      | 10  |
| Votants                                 | 79  |
| Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER |     |

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

## Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT); M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE); M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE); Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT); M. Loïc BARBIER (BREZOLLES); M. Pierre SANIER (BU) Mme Dominique DEVOS (CHARPONT); M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT); M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS); Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY); M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE); M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES); M. Talal ABDELKADER (DREUX); M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX); Mme Caroline VABRE (DREUX); Mme Lydie GUERIN (DREUX); M. Pascal ROSSION (DREUX); M. Sebastien LEROUX (DREUX); M. Mounir CHAKKAR (DREUX); M. Jean-Michel POISSON (DREUX); Mme Josette PHILIPPE (DREUX); M. Maxime DAVID (DREUX); Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX); Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES); M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN); M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE); Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE); M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES); M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS); M. Jean BARTIER (GARNAY); M. Michel MALHAPPE (GILLES ); Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE); Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE); M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS); M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE); M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY); M. Marc AVENARD (LURAY); M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS); Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE); M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS); M. Denis CHERON (MONTREUIL); M. Yannick PAINLEVE

Accusé certifié exécutoire

(ORMOY); Mme Clémentine FISSON (OUERRE); M. Pascal LEPETIT (OULINS); MacChristophe BESNARD (PRUDEMANCHE); Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES); M. Jean-Louis GODEFRO (PRUPEIL PROPERTION PROPERT

## Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET); M. Olivier MARLEIX (ANET); Mme Véronique DETOC (ARDELLES); Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS); M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE); Mme Chantal DESEYNE (DREUX); M. Arnaud DAUTREY (DREUX); Mme Mariam CISSE (DREUX); Mme Sophie WILLEMIN (DREUX); M. Jacques ALIM (DREUX); M. Aissa HIRTI (DREUX); Mme Amber NIAZ (DREUX); Mme Fouzia KAMAL (DREUX); M. Nelson FONSECA (DREUX); Mme Valérie VERDIER (DREUX); M. Valentino GAMBUTO (DREUX); Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX); Mme Carine GENTIL (DREUX); M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE); M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS); M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE); M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE); M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry); M. Laurent TREMBLAY (LAONS); Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES); M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS); M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS); M. Thierry LAINE (LOUYE); M. Jérôme DEPONDT (Marchezais); Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX); M. Benoit LUCAS (REVERCOURT); M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL); M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES); M. Patrick GOURDES (SAUSSAY); M. Thomas BAUBION (SERVILLE); M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL); M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES); M. Christian BERTHELIER (TREON); M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET); Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET); Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

#### Pouvoirs:

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES); M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES); Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX); Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES); M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS); Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE); M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET); M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET); Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE);

028-200040277-20221212-2022-282-DE

Il a été exposé que,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022

Afin de doter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé à l'arbitrage budgétaire 2023 les créations de postes suivantes :

- **1.** Au sein de la direction des Ressources Humaines, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, un chef de service gestion du personnel relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (filière administrative catégorie B) à temps complet. Les principales missions attendues pour ce poste seront l'encadrement des gestionnaires carrières/payes/santé et la gestion budgétaire de la masse salariale. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera comprise entre le 1<sup>er</sup> échelon et le 13<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- 2. Au sein de la médiathèque, à compter du 1er avril 2023, un coordinateur archivage électronique relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (filière administrative catégorie A), du cadre d'emploi des ingénieurs (filière technique catégorie A) ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (filière culturelle catégorie A) à temps complet. Il contribuera à la définition des orientations stratégiques en matière d'archivage électronique et assistera les Directions dans leurs projets. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- **3.** Au sein de la Direction du Patrimoine Bâti et Moyens Généraux, à compter du 1er mars 2023, une assistante administrative relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (filière administrative catégorie B) à temps complet. Les principales missions attendues pour ce poste seront la gestion des bons de commande et factures de la Direction. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- **4.** Au sein de l'Office de tourisme, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, un agent d'accueil relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (filière administrative catégorie C) à temps complet. Les principales missions attendues pour ce poste seront l'accueil au sein de la MEN le week-end et l'accueil hors des murs en semaine. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- **5.** Au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, un assistant pédagogique relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (filière administrative catégorie B) à temps complet. Il assistera la Directrice dans la relecture des bilans, la rédaction des projets pédagogiques et des comptes-rendus de réunion. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- **6.** Au sein de la Direction des Equipements Sportifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un surveillant de baignade relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux (filière sportive catégorie C) à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Accusé certifié exécutoire

## 7. Au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et des Milieux Aquatique Réception par le préfet : 22/12/2022

- A compter du 1er février 2023, un instructeur urbanisme relevant du cadre Memplois adjoints administratifs territoriaux (filière administrative catégorie C) à temps complet. La principale mission attendue pour ce poste sera l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme en émettant l'avis pour l'assainissement collectif. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, un responsable d'exploitation petit cycle de l'eau relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (filière technique catégorie A) à temps complet. Il aura en charge l'encadrement de la cellule « régie » de l'assainissement collectif et non collectif/eau potable et la cellule « contrats de délégation et études ». Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

#### 8. Au sein de la Direction de la Collecte et Valorisation des Déchets, à compter du 1er avril 2023 :

- Un coordonnateur prévention et sensibilisation déchets relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (filière administrative catégorie B) à temps complet. Il aura en charge l'encadrement d'une équipe, la mise en œuvre d'actions de prévention et sensibilisation. Il participera également au plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
- Un responsable adjoint à la gestion des déchets professionnels relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (filière administrative catégorie B) ou du cadre d'emploi des techniciens (filière technique catégorie B) à temps complet. Il aura pour mission principale la mise en œuvre de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire, le suivi budgétaire du service et l'assistance au responsable de service. Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

**VU** les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 au titre de l'année 2023

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ARTICLE 1 : CRÉE** les 10 postes détaillés ci-dessus

**ARTICLE 2 : INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 22/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 21/12/2022

5

Gérard SOURISSEAU Président **Stéphan DEBACKER Secrétaire de séance** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20221212-2022-282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022 Notification : 22/12/2022